



**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1763-01  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES  
RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 1763 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1763-01 intitulé :  
**Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 1763 afin de prévoir les modalités pour la quote-part aux bénéficiaires-tiers et apporter des ajustements administratifs aux modalités de l'entente**
2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 19 juin 2023, à 18 h 30 à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce [projet de règlement n° 1763-01](http://www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca) peut être consulté sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca).

**Résumé du Règlement n° 1763-01**

Le règlement n° 1763-01 a pour objet de prévoir des dispositions particulières pour permettre de d'inclure dans l'entente entre un promoteur et la Ville la part des coûts relatifs aux travaux municipaux que tout bénéficiaire et tout bénéficiaire-tiers doit prendre en charge.

D'autres ajustements administratifs sont proposés afin de mieux encadrer le processus du début à la fin de l'élaboration et réalisation des ententes.

**Service du génie et de l'environnement**

**26 mai 2023**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du génie et de l'environnement si celle-ci est en lien avec l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)